

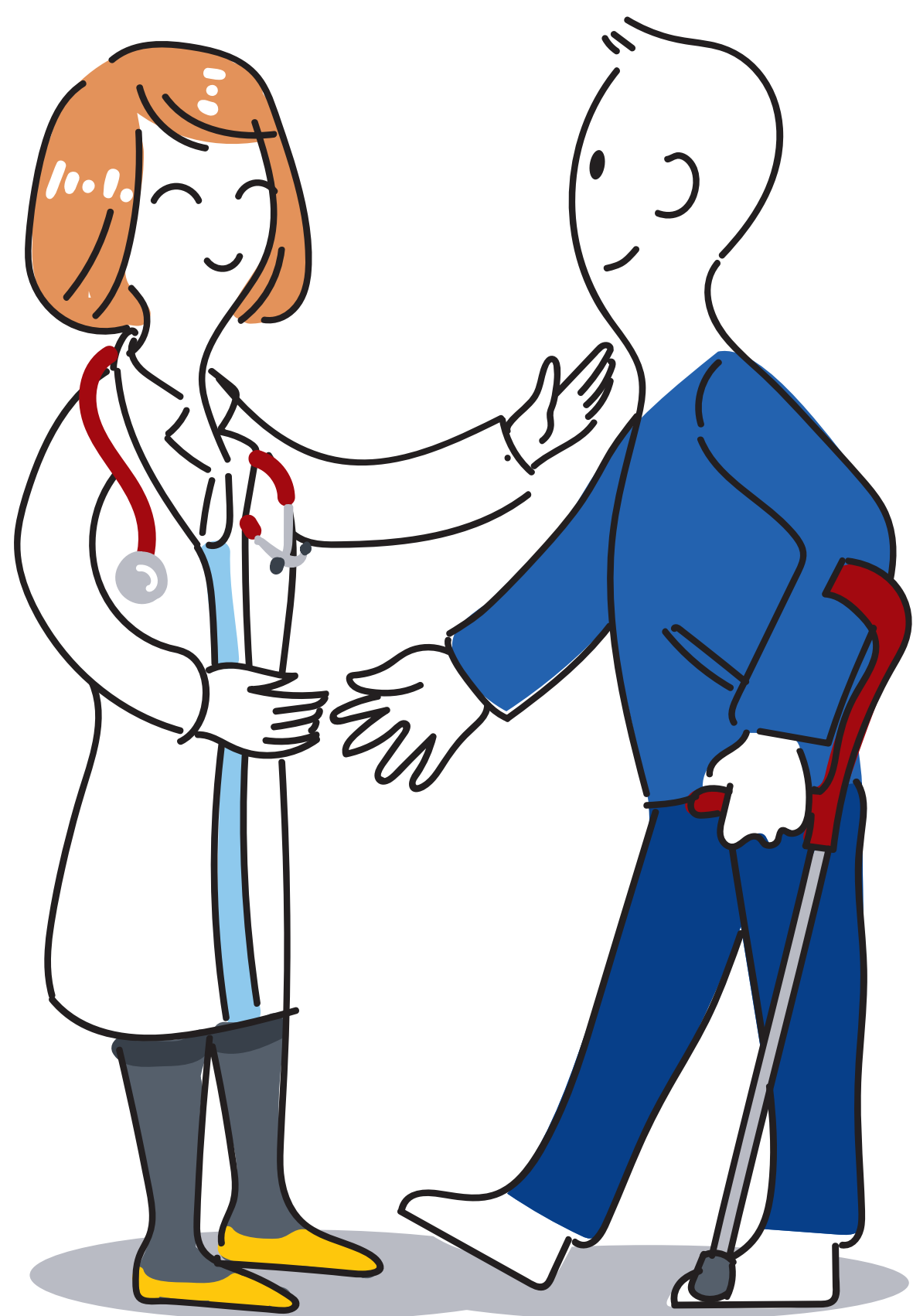
# VOUS ÊTES EN ARRÊT DE TRAVAIL ?

## PENSEZ À LA VISITE DE PRÉ-REPRISE !

Avant la fin d'un arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident, vous pouvez demander **une visite de pré-reprise** auprès de votre **médecin du travail**

Pour cela, contactez son assistante **3 à 4 semaines avant la date de votre reprise**

Cette visite permet d'analyser les conditions de reprise de votre activité professionnelle et d'étudier une éventuelle adaptation de votre poste de travail et/ou un aménagement de vos horaires



**Effectuée avant la fin d'un arrêt de travail, cette visite optimise vos conditions de reprise et contribue au maintien dans l'emploi**